



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1042

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, le règlement no 1042 intitulé : « Règlement no 1042 modifiant le règlement no 963 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

Donné à Maniwaki, le 3 octobre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'octobre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe